



## *Communiqué de presse*

### *Votation du 24 septembre 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse*

---

#### **Prévoyance vieillesse – il faut agir!**

La commission nationale suisse Justice et Paix explique les raisons éthiques et sociales de son OUI à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

**Il est réjouissant que nous vivions aujourd’hui plus longtemps. Cette évolution nous met cependant face au défi du financement de la prévoyance vieillesse : si nous voulons conserver à l’avenir le niveau actuel de protection, nous avons besoin d’une base de financement plus large. La direction de la réforme présentée est bonne, même si celle-ci ne propose une solution que pour une période limitée et qu’elle n’est ni souhaitable à tous points de vue ni durable. Justice et Paix plaide en faveur du OUI à cette réforme et à l’augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l’AVS.**

Une prévoyance vieillesse assurée et évaluable est un bien important du point de vue de l’éthique sociale, car elle permet aux aînés de garder, même sans activité lucrative, une place et un rôle dans la société et elle marque la solidarité entre les générations.

Le système actuel de la prévoyance vieillesse a permis d’éviter dans une large mesure, par le passé, la pauvreté liée à l’âge ainsi que l’exclusion sociale des vieux. Mais les changements démographiques exigent d’autres méthodes. Les jeunes payent, aujourd’hui déjà, des milliards pour les aînés, dans le cadre du deuxième pilier, ce qui en viole le principe de fonctionnement. Il est donc impératif d’agir maintenant et pas de repousser les choses à plus ! Le problème n’en serait que plus aigu.

La réforme présentée est une solution de compromis qui n’est pas convaincante sur tous les points : il serait plus utile d’augmenter par solidarité la rente minimale de l’AVS pour celles et ceux qui gagnent moins plutôt que de donner 70 francs à tout le monde.

Au vu des défis écologiques et climatiques globaux, une réforme fiscale écologique qui augmenterait le coût de l’utilisation des ressources aurait pu servir à élargir la base de

financement de l'AVS. Les débats parlementaires n'ont malheureusement fait que peu de cas de cette perspective.

Le projet ne dépasse pas 2030, négligeant ainsi l'aspect de durabilité. Il faudra donc d'autres réformes et corrections dans un avenir proche.

La commission estime que les avantages priment sur les inconvénients. Adhérer à cette réforme lui paraît juste sous l'angle de l'éthique sociale.

Pour plus d'informations :

Dr. Wolfgang Bürgstein, Secrétaire général de Justice et Paix :

Portable : +41 78 824 44 18, courriel : [wolfgang.buergstein@juspax.ch](mailto:wolfgang.buergstein@juspax.ch)

La position de la commission est expliquée plus précisément dans les documents suivants :

- Béatrice Bowald, Wolfgang Bürgstein (2009): La retraite à la croisée. La justice face au défi démographique. (un résumé peut être téléchargé sur <http://www.juspax.ch/fr/nos-documents/publications/la-retraite-a-la-croisee>)
- Wolfgang Bürgstein: Prise de position sur la prévoyance vieillesse 2020 – Réforme des rentes pour l'AVS et les caisses de pension, juin 2017 ( <http://www.juspax.ch/de/dokumente/stellungnahmen/reform-altersvorsorge-2020> )

Justice et Paix est une commission consultative de la Conférence des évêques suisses. Elle traite des questions de l'éthique sociale dans les domaines de la politique, du social, de l'écologie et de l'économie.